Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 11346
3 juillet 2007

Le déclin démographique et les migrations en Europe

Proposition de résolution
présentée par Mme Hajiyeva et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. D'ici à 2050, la population de l'Europe aura baissé de 67 millions, passant de 731 millions en 2005 à 664 millions, selon un rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Cette baisse pourrait renforcer la dépendance du continent à l'égard de l'immigration, notamment pour assurer une économie dynamique et maintenir les structures sociales.

2. La population mondiale devrait augmenter des 6,7 milliards actuels à 9,2 milliards en 2050, en présumant, comme l'indique le rapport, que la fécondité continuera à baisser dans les pays en développement. Si elle se maintient au taux actuel, le monde comptera 5 milliards de personnes de plus, approchant des 12 milliards en 2050, la population des pays les moins développés passant à 10,6 milliards au lieu de 7,9 milliards.

3. D'après Thoraya Ahmed Obaid, Directeur exécutif de l'UNFPA, cette tendance souligne combien il est urgent de répondre aux besoins en matière de planning familial dans les pays en développement, afin de donner aux couples, et en particulier aux femmes, les moyens d'exercer leur droit fondamental de déterminer librement le nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir.

4. L'ensemble des pays européens connaît une augmentation de la longévité de sa population et nombre d'entre eux s'inquiètent de leur faible taux de fécondité. On compte de plus en plus de personnes âgées dans un nombre croissant d'entre eux. Or, les défis auxquels la société européenne est confrontée en raison du vieillissement de sa population ne peuvent que se multiplier, d'autant plus que la génération des baby-boomers n'a pas encore atteint l'âge de la retraite.

5. La part de l'Europe dans la population mondiale est passée d'environ 25 % au début du XX^{e} siècle à 11 % aujourd'hui ; elle devrait représenter 7 % en 2050.

6. Outre la croissance/baisse démographiques naturelles, les migrations constituent l'autre facteur de croissance démographique, facteur qui prend de plus en plus d'importance. C'est dans le Sud de l'Europe qu'on observe les plus forts taux de migration nette positive (différence entre l'immigration et l'émigration). Certains pays ou régions européennes ont toutefois connu des taux d'émigration plus élevés que ceux de l'immigration, ce qui entraîne une baisse de la population. Certains de ces pays ou régions sont particulièrement préoccupés par l'émigration de jeunes hautement diplômés.

7. Le déclin démographique, les migrations et le vieillissement de la population sont des phénomènes indissociables qu'on ne peut examiner séparément. Les responsables politiques européens doivent comprendre comment ces trois facteurs sont liés les uns aux autres lorsqu'ils élaborent des politiques destinées à faire face aux problèmes démographiques et migratoires et à répondre aux besoins d'une population vieillissante.

F – 67075 Strasbourg Cedex, e-mail: assembly@coe.int
tel : + 33 3 88 41 2000, fax + 33 3 88 41 2776

8. Le Conseil de l'Europe, et notamment son Assemblée parlementaire, pourraient constituer un cadre privilégié pour ce débat paneuropéen sur le déclin démographique en Europe et ses multiples conséquences, notamment pour les futures politiques migratoires. Il importe également que l'Assemblée soit consciente et débatte de l'évolution démographique des pays en développement, surtout les plus pauvres, où la planification familiale et les soins de santé sont des facteurs essentiels de développement.

9. L'Assemblée invite donc les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe à :

9.1. examiner leurs politiques démographiques respectives ;

9.2. évaluer les besoins économiques en matière de main d'œuvre de différentes catégories, afin de garantir la croissance économique et le progrès social ;

9.3. élaborer des politiques migratoires répondant aux besoins identifiés sans causer de tort inutile aux pays d'émigration (fuite des cerveaux et des compétences par exemple), notamment en promouvant des politiques de co-développement et les migrations circulaires.

10. L'Assemblée invite également l'UNFPA à poursuivre sa mission de promotion des droits de toute femme, homme et enfant à vivre une vie saine et à bénéficier de l'égalité des chances, et demande aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe d'apporter les fonds nécessaires au programme de travail de l'UNFPA.

Signé[1]*:*

HAJIYEVA Gultakin, Azerbaïdjan, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BANOVIĆ Donka, Serbie, NI
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni, SOC
GJUL Gunn Karin, Norvège, SOC
GRAF Angelika, Allemagne, SOC
HAGBERG Michael, Suède, SOC
HANCOCK Michael, Royaume-Uni, ADLE
HENDERSON Doug, Royaume-Uni, SOC
KALLIO Reijo, Finlande, SOC
LAMBERT Geert, Belgique, SOC
NESSA Pasquale, Italie, PPE/DC

1 SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe